



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 397 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les patients québécois font face à une réforme sans précédent du réseau de la santé;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme découle de lois qui ne garantissent aucunement l'accès aux services et aux traitements appropriés en temps requis;

CONSIDÉRANT QUE la légalisation des frais accessoires risque de compromettre encore plus l'accès pour les personnes moins fortunées;

CONSIDÉRANT QUE les montants accordés à la santé en 2016-2017 sont nettement inférieurs aux besoins et que le Québec demeure la province qui dépense le moins par habitant en santé;

CONSIDÉRANT QUE, selon le Protecteur du Citoyen, l'offre en soins à domicile ne répond plus aux besoins de base des personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du nombre d'accidents ayant causé le décès d'usagers dans les établissements de santé témoigne d'une dégradation de la qualité des services;

CONSIDÉRANT QUE, selon la loi québécoise (LSSS), toute personne a le droit de recevoir des services de santé adéquats et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait respecter ses obligations en termes de qualité et d'accessibilité du système de santé;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse le recommande;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de reconnaître le droit à la santé au sein de la Charte des droits et libertés de la personne, c'est-à-dire le droit de toute personne de bénéficier des programmes, biens, services, installations et conditions lui permettant de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle puisse atteindre.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Diane Lamarre, députée de Taillon

19 septembre 2016

Date de signature de l'extrait